

D2024-41

VILLE DU PECQ  
D E C I S I O N  
3.3 LOCATIONS

Objet : Signature d'un bail professionnel – 11 quai Voltaire

Laurence BERNARD, Maire de la ville du Pecq,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération n° 22-2-6 du 6 avril 2022 permettant à Mme le Maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

DECIDE

De signer avec M. Jean-Christophe SIMON, un bail professionnel, dans des locaux sis 11 quai Voltaire 78 230 Le Pecq, pour y exercer l'activité d'entreposage et de stockage de matériaux pour son entreprise de bâtiment.

D'indiquer que ce bail professionnel est consenti pour une durée de 6 ans à compter du 01/04/2024 et prendra fin le 31/03/2030.

D'indiquer que le contrat de bail est consenti en contrepartie du versement d'un loyer mensuel d'un montant de 450 € nets payable à terme à échoir.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 07/03/2024,



Le Maire,  
  
Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture  
078-217804814-20240307-D2024-41-CC  
Date de télétransmission : 12/03/2024  
Date de réception préfecture : 12/03/2024